

### Un financement de la formation essentiellement assuré par l'État et les régions

En 2015, les **dépenses de formation aux professions de santé** atteignent 2,2 milliards d'euros (tableau 1). Elles sont essentiellement composées (à 92 %) de dépenses destinées aux études de santé, le reste étant attribué à la formation continue des professionnels.

L'État assure 48 % du financement de la formation (graphique). Il prend en charge le coût de l'UFR santé, c'est-à-dire la formation initiale des médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, et celui de la première année de formation pluridisciplinaire (PACES). La formation initiale des médecins, pharmaciens et vétérinaires militaires, ainsi que celle des infirmiers des forces, est assurée par le service de santé des armées sur les budgets de l'État.

En 2015, **les régions** financent près de 40 % des dépenses de formation aux professions de santé. Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les régions ont la responsabilité du financement des établissements de formations sanitaires (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, techniciens de laboratoire, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, sages-femmes...). Elles ont en charge le fonctionnement et l'équipement des écoles et instituts publics et peuvent participer au fonctionnement et à l'équipement des établissements privés.

La **Sécurité sociale**, à travers l'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC), finance la formation continue des professions médicales exerçant en libéral, des professionnels de santé exerçant en centres de santé conventionnés et des médecins hospitaliers.

Enfin, le secteur privé dont les **ménages** participent également à la formation aux professions de santé, à hauteur de 6 % en 2015, notamment en réglant leurs droits d'inscription ou de scolarité des études de santé.

### Une progression des dépenses de formation de 3 % par an entre 2008 et 2015...

Entre 2008 et 2015, les dépenses de formation aux professions de santé ont augmenté de 3,1 % par an en moyenne, en particulier du fait de l'augmentation des crédits consacrés aux formations d'auxiliaires médicaux

après la décentralisation de l'État vers les régions. Entre 2008 et 2015, ces crédits ont progressé de 4,2 % en moyenne par an pour atteindre 848 millions d'euros en 2015. La progression des dépenses de formation s'explique aussi par l'augmentation du nombre d'étudiants en UFR santé (2,1 % par an en moyenne entre 2008 et 2015), dont le coût unitaire de formation est resté stable sur la période.

La part des différents financeurs est restée très stable sur la période 2008-2015, avec une légère déformation au profit des régions et au détriment de l'État, du fait des évolutions évoquées.

### ... et des dépenses de recherche assez stables ces dernières années

La recherche en santé a été évaluée à 7,6 milliards d'euros en 2014. Pour le compte provisoire de l'année 2015, comme pour les années précédentes, cette dépense est évaluée sur la base d'éléments partiels. Elle s'élèverait également à 7,6 milliards d'euros, soit un niveau globalement stable depuis la fin des années 2000 (tableau 2). Toutefois, la structure du financement de la recherche se modifie, à la suite du recul des financements privés et associatifs (51 % du total, en baisse de 1,1 % de 2008 à 2015) au profit de la recherche publique (49 % du total, en hausse de 1,1 % sur la même période). Ces dépenses comprennent :

Parmi les financements publics :

- la part consacrée à la santé par tous les organismes inscrits à la MIREs (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) : Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut Pasteur, Institut Curie, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), etc., hors dépenses des universités ;
- la part liée à la santé dans les financements de l'Agence nationale de la recherche (ARS) ;
- la part consacrée à la santé dans les dépenses de recherche des universités ;
- les dépenses de recherche clinique dans les hôpitaux universitaires.

Parmi les financements privés et associatifs :

- les dépenses de recherche de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie du matériel médical ;
- la part liée à la santé dans les dépenses de recherche du secteur associatif (contribution au financement de la recherche médicale des grandes associations caritatives).

#### Avertissement méthodologique

La méthodologie d'estimation des dépenses de formation a été revue depuis les éditions précédentes des comptes de la santé (cf. Annexe 2 : les révisions de l'édition 2016 des comptes de la santé).

Par ailleurs, les dépenses relatives à la formation des internes ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de formation, car elles sont déjà intégrées au sein du poste « soins hospitaliers » de la CSBM.

#### Pour en savoir plus

Casteran-Sacrete B., 2016, « La formation aux professions de la santé en 2014 », *Document de travail*, Série Statistiques, DREES, n° 198.

**Tableau 1** Dépenses de formation aux professions de santé en 2015

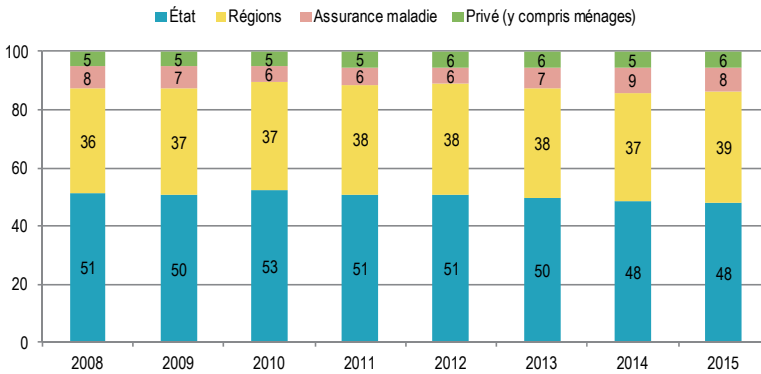
	Montants en millions d'euros, évolution en %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Études de santé (UFR santé, écoles de santé, écoles du service de santé des armées)	1 634	1 763	1 816	1 878	1 917	1 981	2 003	2 012	
Formation continue des professionnels de santé	141	146	112	127	122	165	206	184	
<b>Dépenses totales de formation</b>	<b>1 775</b>	<b>1 909</b>	<b>1 928</b>	<b>2 005</b>	<b>2 039</b>	<b>2 146</b>	<b>2 209</b>	<b>2 196</b>	
<i>Évolution (en %)</i>		7,5	1,0	4,0	1,7	5,2	2,9	-0,6	

**Note** > L'UFR santé comprend les études de médecine, odontologie, pharmacie et PACES. Les écoles de santé comprennent les établissements de formation aux professions de : ambulanciers, infirmiers, sages femmes, masseurs kinésithérapeutes, techniciens de laboratoire médicale, aides-soignants, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie médicale, ergothérapeutes, psychomotriciens, auxiliaires de puériculture et préparateurs en pharmacie hospitalière.

**Source** > DREES, Comptes de la santé, à partir de données DREES, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Graphique** Répartition de la formation aux professions de santé par financement

En %



**Source** > DREES, Comptes de la santé.

**Tableau 2** Recherche en santé

	En millions d'euros									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
<b>Ensemble</b>	<b>7 611</b>	<b>7 451</b>	<b>7 421</b>	<b>7 525</b>	<b>7 494</b>	<b>7 548</b>	<b>7 582</b>	<b>7 588</b>		
<i>Évolution en %</i>	5,1	-2,1	-0,4	1,4	-0,4	0,7	0,5	0,1		
<b>Financements publics</b>	<b>3 401</b>	<b>3 344</b>	<b>3 498</b>	<b>3 490</b>	<b>3 620</b>	<b>3 673</b>	<b>3 678</b>	<b>3 681</b>		
Budget civil de recherche et de développement *	1 851	1 890	1 948	1 937	1 992	1 972	1 934	1 936		
Universités et hôpitaux universitaires	1 550	1 454	1 550	1 553	1 628	1 701	1 744	1 745		
<b>Financements privés et associatifs</b>	<b>4 210</b>	<b>4 108</b>	<b>3 923</b>	<b>4 035</b>	<b>3 874</b>	<b>3 875</b>	<b>3 905</b>	<b>3 908</b>		
Industries pharmaceutique et de matériel médical	4 084	3 992	3 815	3 928	3 733	3 658	3 675	3 678		
Secteur associatif	126	116	108	108	141	217	230	230		

\* Recherche en santé des organismes inscrits à la MIREs (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) et des financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

**Note** > Les dépenses de recherche clinique au sein des hôpitaux universitaires sont retracées au sein de la dépense hospitalière, elles sont donc en double compte.

**Source** > DREES, Comptes de la santé, à partir de données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.